

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 18 octobre 2021**  
~~~~~

CONSTRUCTION DE LA HALLE DES SPORTS
ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE DE GIGNAC.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 18 octobre 2021 à 18h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 7 octobre 2021.

Étaient présents ou représentés

Mme Christine SANCHEZ, Mme Chantal DUMAS, M. Yannick VERNIERES, Mme Roxane MARC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Robert SIEGEL, M. Xavier PEYRAUD, Mme Véronique NEIL, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Olivier SERVEL, M. Pierre AMALOU, Mme Nicole MORERE, M. Philippe SALASC, M. Jean-François SOTO, M. Marcel CHRISTOL, M. Philippe LASSALVY, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. David CABLAT, M. José MARTINEZ, Mme Marie-Françoise NACHEZ, Mme Martine LABEUR, M. Daniel JAUDON, Mme Florence QUINONERO, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Pascal DELIEUZE, Mme Martine BONNET, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Béatrice FERNANDO, M. Claude CARCELLER, Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Josette CUTANDA, M. Thibaut BARRAL, M. Christian VILOING, M. Jean-Claude CROS - M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

Mme Jocelyne KUZNIAK à M. Pascal DELIEUZE, M. Henry MARTINEZ à Mme Chantal DUMAS, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN à M. Philippe LASSALVY, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC, M. Gregory BRO à M. David CABLAT, M. Bernard GOUZIN à M. Christian VILOING, M. Jean-Marc ISURE à Mme Béatrice FERNANDO.

Excusés

M. Ronny PONCE, M. René GARRO.

Absents

Mme Agnès CONSTANT, M. Gilles HENRY, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 35	Votants : 41	Pour : 40 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prend pas part : 1
-------------	---------------	--------------	--

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V disposant qu'« Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés » ;

VU l'arrêté préfectoral n°2021-1-439 du 03 mai 2021 fixant les derniers statuts en vigueur de la communauté de communes Vallée de l'Hérault, en particulier sa compétence en matière supplémentaire en matière de construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;

VU la demande de fonds de concours en date du 30 septembre 2021 formulée par la commune de Gignac pour la construction d'une Halle des sports sur la parcelle cadastrée AT 68 secteur Passide ;

VU le plan de financement prévisionnel ci-annexé.

CONSIDERANT que la construction d'un équipement sportif à proximité du Lycée Simone Veil permettra non seulement aux lycéens mais aussi à de nombreux scolaires de la Vallée de l'Hérault de bénéficier d'un lieu de pratique du sport en intérieur adapté,

CONSIDERANT que l'équipement envisagé pourra accueillir des manifestations sportives d'envergure sur le territoire communautaire et que sa situation à proximité de l'échangeur autoroutier est propice à cela,

CONSIDERANT que cet équipement a été identifié dans les actions liées au label Terre de jeux obtenu par la communauté de communes,

CONSIDERANT que la Programmation pluriannuelle d'investissements de la communauté de communes prévoit dans sa section « soutenir et promouvoir les activités sportives », la construction de cette halle des Sports et la contribution de la CCVH à hauteur de 1 million d'euros entre 2021 et 2022,

CONSIDERANT que conformément à l'article L.5214-16 V du Code général des collectivités territoriales susvisé, le montant total du fonds de concours versé par la communauté de communes ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés avec une abstention et un ne prend pas part au vote,

- d'attribuer, sur présentation de facture(s) acquittée(s), un fonds de concours à la commune de Gignac en vue de participer au financement de la construction de la Halle des sports située sur la parcelle cadastrée sous la référence AT68 – Secteur Passide, à hauteur de 1 000 000 €, soit 18,7 % du montant total HT du projet,
- de verser, sur déclaration de commencement d'exécution juridique de l'opération, une avance de 40% de ce fonds de concours à la commune,
- d'inscrire au budget principal les crédits nécessaires sur la ligne 204/411/204122/1100/JSS,
- d'autoriser le Président à signer toutes les formalités utiles afférentes à ce dossier.

Transmission au Représentant de l'État
N° 2710
Publication le 21/10/2021
Notification le 21/10/2021
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 21/10/2021
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20211018-4622-DE-1-1

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Plan de financement

Financier	Montant	Taux
Conseil régional	2 000 000 €	37.5%
Etat	425 000 €	8%
Ville de Gignac	1 908 334 €	35.8%
CCVH	1 000 000 €	18.7%
Total	5 333 334€	



Gignac, le 28 septembre 2021

**Monsieur le Président
Communauté de communes Vallée de l'Hérault
Parc d'activité de Camalcé**

34150 GIGNAC

Affaire suivie par Sylvie BONNIER, directrice générale des services
Tél : 04.67.57.01.75 / Fax : 04.67.57.25.65
Email : dgs@ville-gignac.com

Objet : Fonds de concours – Construction de la halle des sports de Passide

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre un dossier de demande de fonds de concours pour la halle des sports du Secteur Passide dont le coût de l'opération est estimé à 5.333.334 € HT.

Les travaux vont débuter tout prochainement pour une mise en service le 01 octobre 2022.

Le plan de financement actualisé est le suivant :

- Conseil régional : 2.000.000 €
- Etat : 425.000 €
- Commune : 2.908.334 €.

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance la somme de 1.000.000 € pour mener à bien ce projet structurant et essentiel pour le territoire.

La commune de Gignac accueille, depuis septembre 2020, un lycée, ce qui induit la construction d'une halle des sports dédiée qui devra répondre aux besoins en termes pédagogiques de l'Education Nationale pour les 1 300 élèves qui fréquentent le lycée.

Cette halle des sports devra également satisfaire une ambition du territoire en matière d'excellence sportive. Il serait opportun de ne pas réduire ce projet aux seuls besoins du lycée mais le programmer pour des homologations de niveau régional avec une salle dotée de gradins de 250 places.

Le principe est que la salle soit occupée pendant les temps scolaires par les élèves du lycée et durant les temps extra-scolaires par les associations sportives du territoire.

Pour ce faire, il convient de prévoir la conception du gymnase de type « C » Régional qui sera élaboré en étroite collaboration avec l'Education Nationale, la direction des sports et de la jeunesse ainsi que la direction de l'éducation du Conseil Régional.

Les prescriptions minimales pour un lycée de ce type, accueillant au maximum 1 300 élèves sont :

- Une salle omnisport de 1 056m² / 7m de hauteur – espace polyvalent permettant la pratique de diverses activités sportives telles que le basket-ball, volley-ball, le hand-ball et le badminton.
- Une salle d'expression ou de combat de 361m² / 3,50 m de hauteur - salle destinée à l'enseignement de la gymnastique au sol et aux activités d'expression et de combat.
- Des vestiaires et douches
- Un espace pour le dépôt du matériel
- Des sanitaires
- Une salle des professeurs
- Une infirmerie
- Un local d'entretien
- Une tribune de 250 places

La durée prévisionnelle des travaux est de 12 mois, d'octobre 2021 à octobre 2022.

Mes services et moi-même sommes à votre entière disposition pour vous fournir de plus amples renseignements.

Vous remerciant par avance et vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agrèer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Jean François SOTO
Maire
Conseiller départemental



Commune de Gignac : Construction d'une halle des sports - Secteur Passide

Coût global du projet : évaluation avril 2019	1 997 m2 de construction et coût en HT	coût en TTC
Salle omnisport - Salle d'expression - Vestiaires / douches - Dépôt matériel salle omnisports - Dépôts matériel salle d'expression - Dépôt lycée - Sanitaires - Salles des professeurs - Infirmerie - Local d'entretien - Tribune 350 places - hauteur de 9 m2 pour homologation régionale - salle annexe		
Travaux préalables	75 000,00 €	
<u>Clos et couvert</u>		
Gros-œuvre - Charpente métallique	1 585 500,00 €	
Étanchéité - Couverture	314 863,88 €	
Menuiseries extérieures alu-bardage en polycarbonate translucide	179 348,00 €	
<u>Aménagements intérieurs et extérieurs</u>		
Revêtement de sol	174 716,00 €	
Revêtement des murs	82 000,00 €	
Plafonds - Cloisons - Doublage	80 312,12 €	
Autres : Menuiserie bois - Serrurerie	164 400,00 €	
<u>Lots techniques</u>		
Electricité courants forts	173 000,00 €	
Electricité courants faibles	15 000,00 €	
Photovoltaïque	150 000,00 €	
CVC	290 000,00 €	
Plomberie	114 000,00 €	
<u>Divers</u>		
Sécurité incendie	10 000,00 €	
Surêté anti-malveillance	65 100,00 €	
Extérieurs	29 500,00 €	
Sous-Total : halle des sports	3 502 740,00 €	4 203 288,00 €
Coût au M2	1 754,00 €	2 104,80 €
Aménagements extérieurs		
Bassin de rétention / Aménagement paysager	194 540,00 €	233 448,00 €
Stationnement Voirie Réseaux divers	602 720,00 €	723 264,00 €
Sous-Total : halle des sports	797 260,00 €	956 712,00 €
Honoraires		
AMO : Languedoc Roussillon Aménagement	120 000,00 €	144 000,00 €
Maîtrise d'œuvre - SPS - CT	616 000,00 €	739 200,00 €
Programmiste : POLYPROGRAMME	25 000,00 €	30 000,00 €
Concours d'architectes (2 candidats)	30 000,00 €	36 000,00 €
Etude de sols	25 000,00 €	30 000,00 €
Sous-Total : honoraires	816 000,00 €	979 200,00 €
Imprévus		

	217 334,00 €	260 800,00 €
MONTANT TOTAL DU GYMNASE, DES VRD et DES HONORAIRES DE LA HALLE DES SPORTS		
	5 333 334,00 €	6 400 000,00 €
Financement du projet souhaité en HT		
Conseil Régional	2 000 000,00 €	
Communauté de communes Vallée de l'Hérault	1 000 000,00 €	
Etat et autres collectivités	425 000,00 €	
Commune	1 908 334,00 €	
Montant total du financement	5 333 334,00 €	

A Gignac, le 29 septembre 2021
Le Maire, conseiller départemental
Jean-François SOTO

